

Qualité de l'emploi au Canada

Couverture des soins médicaux ou dentaires, 2024

par Marton Lovei et Adam Abdille

Date de diffusion : le 18 août 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Couverture des soins médicaux ou dentaires, 2024

En 2024, les deux tiers (66,8 %) des employés au Canada ont déclaré bénéficier d'une couverture médicale ou dentaire dans le cadre de leur emploi principal, une proportion qui suit une tendance à la hausse depuis 2021. Les employés qui occupaient un emploi à temps plein ou permanent ont enregistré des taux de couverture plus élevés que les employés occupant un emploi à temps partiel ou temporaire. Les employés du secteur public et ceux couverts par une convention collective étaient également plus susceptibles d'avoir accès à des soins médicaux ou dentaires dans le cadre de leur emploi.

La couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail, soit la proportion d'employés ayant accès à des prestations supplémentaires pour soins médicaux ou dentaires dans le cadre de leur emploi principal, est un indicateur important de la qualité de l'emploi. Alors que de nombreuses provinces et territoires offrent un certain niveau de couverture supplémentaire pour l'assurance médicaments ou l'assurance dentaire pour les enfants et les personnes âgées, les Canadiens en âge de travailler sont généralement couverts par un régime offert par l'employeur ou acquis à titre privé^{1,2}.

L'accès à une couverture supplémentaire pour les soins médicaux ou dentaires peut améliorer les résultats en matière de santé en augmentant la probabilité que les employés voient des professionnels de la santé³. La dépendance à l'égard d'un employeur quant à l'accès à l'assurance médicale ou dentaire signifie que la variabilité dans la couverture offerte par les employeurs peut entraîner des disparités dans les résultats en matière de santé parmi les travailleurs.

Des données sur l'accès à des prestations médicales ou dentaires supplémentaires sont recueillies dans le cadre de l'Enquête sur la population active (EPA) depuis mars 2020. À moins d'indication contraire, les estimations sont fondées sur les moyennes annuelles pour les employés âgés de 15 ans et plus.

Tendances récentes

La proportion d'employés ayant accès à des prestations médicales ou dentaires en milieu de travail a augmenté pour la troisième année consécutive en 2024. En 2021, 63,3 % des employés bénéficiaient de prestations médicales ou dentaires en milieu de travail. Cette part a augmenté successivement pour atteindre 64,2 % en 2022, 66,4 % en 2023 et 66,8 % en 2024.

Un portrait récent

Une proportion plus faible de femmes ont une couverture médicale ou dentaire en milieu de travail comparativement aux hommes, surtout en raison de leur taux de travail à temps partiel plus élevé

Parmi les employés en 2024, 63,8 % des femmes bénéficiaient d'avantages médicaux ou dentaires en milieu de travail, comparativement à 69,5 % des hommes. L'écart entre les genres en matière de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail reflète en partie le fait que les femmes étaient près de deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel que les hommes (21,6 % par rapport à 11,4 %). En effet, le taux de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail était considérablement inférieur chez les employés travaillant à temps partiel (20,7 %) que chez ceux occupant des postes à temps plein (76,1 %). En fait, l'écart entre les genres en matière de couverture disparaissait en grande partie en comparant les femmes (75,5 %) et les hommes (76,6 %) travaillant à temps plein.

1. Contrairement aux personnes âgées, qui sont les plus susceptibles d'avoir un régime parrainé par le gouvernement, les adultes en âge de travailler (25 à 64 ans) sont plus susceptibles de compter sur un régime parrainé par l'employeur. Voir : [Explorer les lacunes en termes de couverture de médicaments sur ordonnance chez les hommes et les femmes au Canada selon une optique intersectionnelle](#).
2. La couverture des soins dentaires fournie par le gouvernement à la population en âge de travailler va s'étendre grâce au Régime canadien de soins dentaires (RCSD). À partir du 1er mai 2025, le RCSD a commencé à étendre la couverture aux Canadiens en âge de travailler (18 à 64 ans): [Le Régime canadien de soins dentaires s'élargit pour inclure des millions de Canadiennes et Canadiens nouvellement admissible](#).
3. Par exemple, selon l'Enquête canadienne sur la santé buccodentaire (ECSB), les Canadiens disposant d'une assurance dentaire privée ou publique étaient beaucoup plus portés à déclarer avoir consulté un professionnel de la santé buccodentaire que ceux n'ayant pas d'assurance, même en tenant compte d'autres facteurs : [Le Quotidien – Les visites des Canadiens chez un professionnel des soins dentaires reviennent aux niveaux observés avant la pandémie de COVID-19 dans les provinces, 2023-2024](#).

Les jeunes employés étaient les moins susceptibles d'avoir accès à des avantages médicaux ou dentaires en milieu de travail

En 2024, les employés âgés de 15 à 24 ans étaient beaucoup moins susceptibles d'avoir accès à des prestations supplémentaires pour soins médicaux ou dentaires dans le cadre de leur emploi principal (27,6 %) que les employés du principal groupe d'âge actif de 25 à 54 ans (75,1 %) et que les employés plus âgés de 55 ans et plus (67,4 %). Même si certains jeunes employés, en particulier ceux de moins de 18 ans, peuvent bénéficier d'une couverture pour les soins médicaux ou dentaires provenant des régimes d'assurance maladie de leurs parents, les jeunes plus âgés sans couverture en milieu de travail pourraient faire face à des défis uniques quant à l'accès à des soins médicaux ou dentaires supplémentaires, d'autant plus que leurs salaires horaires ont tendance à être plus faibles.

Les jeunes demeuraient beaucoup moins susceptibles d'avoir accès à des avantages médicaux ou dentaires fournis par l'employeur que les employés du principal groupe d'âge actif, même chez ceux qui travaillaient à temps plein (46,3 %, comparativement à 79,4 % pour les employés du principal groupe d'âge actif travaillant à temps plein).

En 2024, la moitié (50,0 %) des employés âgés de 15 à 24 ans travaillaient dans la vente et les services, groupe professionnel ayant un taux plus faible de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail. De plus, la proportion d'employés ayant accès à des prestations pour soins médicaux ou dentaires en milieu de travail était particulièrement faible chez les jeunes travaillant à temps partiel (8,6 %).

Les employés temporaires sont moins susceptibles d'avoir accès à des prestations médicales ou dentaires

Les emplois temporaires sont généralement associés à une plus grande insécurité de l'emploi. En avril 2025, les employés temporaires étaient près de quatre fois plus susceptibles que les employés permanents d'être d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'ils pourraient perdre leur emploi principal au cours des six prochains mois (22,8 % par rapport à 5,8 %)⁴. En outre, de nombreux employés dans ces emplois temporaires avaient également à faire face à une absence de prestations médicales ou dentaires. En 2024, moins de 3 employés sur 10 (26,1 %) occupant des emplois temporaires avaient accès à l'une ou l'autre de ces prestations dans le cadre de leur emploi.

Contrairement à leurs homologues qui ont un emploi temporaire, les employés occupant un emploi permanent ont été de plus en plus susceptibles d'avoir accès à des prestations pour soins médicaux ou dentaires au cours des dernières années. Parmi les employés permanents en 2024, 71,9 % avaient accès à des prestations pour soins médicaux ou dentaires en milieu de travail, en hausse de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2021 (68,3 %). Par ailleurs, la proportion d'employés temporaires couverts par des régimes de soins médicaux ou dentaires en milieu de travail a diminué, passant de 26,8 % en 2021 à 26,1 % en 2024.

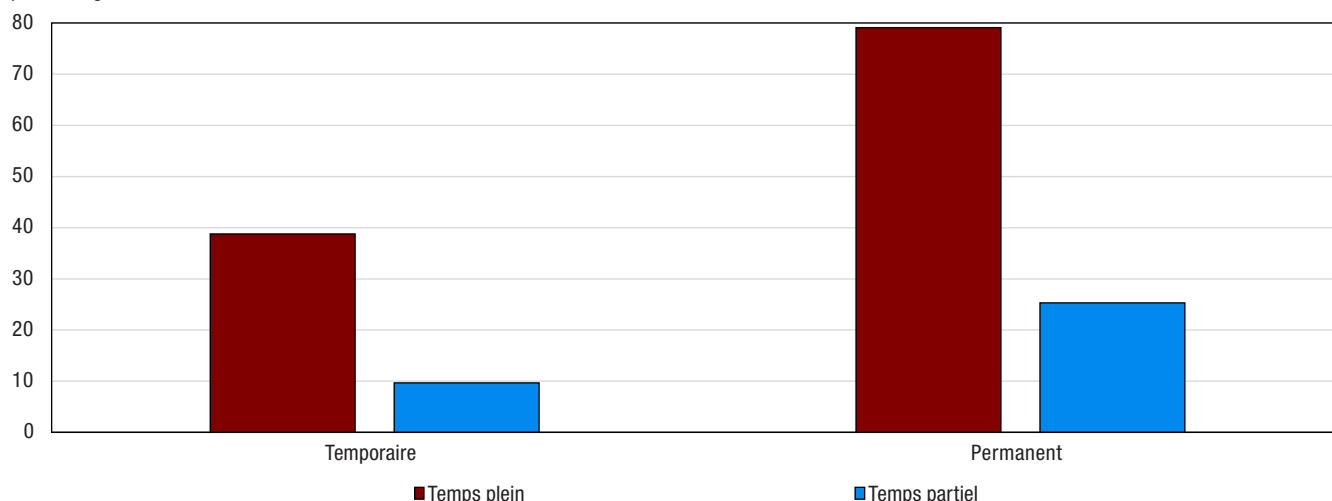
Les employés dont l'emploi est à la fois temporaire et à temps partiel avaient un taux particulièrement faible de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail. Alors que près de 8 employés permanents à temps plein sur 10 (79,1 %) avaient accès à des prestations médicales ou dentaires en milieu de travail en 2024, c'était le cas pour seulement 1 employé temporaire à temps partiel sur 10 (9,7 %).

4. Voir *Sécurité d'emploi perçue, 2025*.

Graphique 1

Pourcentage d'employés avec couverture médicale ou dentaire au travail selon la permanence de l'emploi et le statut à temps plein ou partiel, 2024

pourcentage



Note : En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada comme les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les employés du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador sont les moins susceptibles d'avoir une couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail

En 2024, les taux les plus élevés de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail ont été relevés en Saskatchewan (71,7 %), au Manitoba (70,3 %), en Colombie-Britannique (70,0 %) et en Alberta (69,7 %), tandis que le Québec (60,6 %), l'Île-du-Prince-Édouard (63,2 %) et Terre-Neuve-et-Labrador (63,6 %) enregistraient les taux les plus bas.

Le taux de couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail plus bas au Québec pourrait être attribuable au cadre public d'assurance maladie unique de la province⁵. En effet, contrairement aux autres provinces, le Québec exige que tous ses résidents aient une assurance médicaments d'ordonnance, soit dans le cadre d'un régime privé, soit dans celui de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)^{6,7}; ce qui peut réduire la nécessité pour les employeurs d'offrir des prestations supplémentaires pour soins médicaux ou dentaires.

L'accès à une couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail est plus élevé chez les employés syndiqués et du secteur public

Lorsque les syndicats négocient des conventions collectives avec les employeurs, ils peuvent influencer les niveaux de rémunération, ainsi qu'un certain nombre de caractéristiques d'emploi non rémunérées, y compris les prestations médicales ou dentaires supplémentaires.

5. Selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), le Québec affichait le taux le plus élevé de couverture d'assurance médicaments chez les hommes et les femmes, principalement en raison d'une proportion plus élevée de personnes couvertes par des régimes parrainés par le gouvernement. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir : [Explorer les lacunes en termes de couverture de médicaments sur ordonnance chez les hommes et les femmes au Canada selon une optique intersectionnelle](#).

6. Clement, F.M., L.J.J. Soril, H. Emery, D.J.T. Campbell et B.J. Manns (1^{er} février 2016). [Canadian publicly funded prescription drug plans, expenditures and an overview of patient impact](#). O'Brien Institute for Public Health, Université de Calgary.

7. Assurance médicaments | Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

En 2024, 83,0 % des employés couverts par une convention collective bénéficiaient d'une couverture médicale ou dentaire en milieu de travail, comparativement à 59,7 % de ceux non couverts par une convention collective.

Les employés du secteur public, cinq fois plus susceptibles d'être syndiqués que ceux du secteur privé (76,6 % par rapport à 15,0 %), étaient également plus susceptibles de recevoir des prestations supplémentaires de soins médicaux ou dentaires. Parmi les employés du secteur public, 80,9 % avaient une couverture médicale ou dentaire en milieu de travail, comparativement à 62,1 % des employés du secteur privé.

La couverture des soins médicaux ou dentaires en milieu de travail chez les employés chinois et philippins était comparable à celle des employés non racisés et non autochtones

Certains groupes racisés connaissent des inégalités en matière de santé comparativement aux personnes non racisées et non autochtones⁸. De plus, les résultats en matière de santé peuvent varier d'un groupe racisé à l'autre en raison de facteurs comme la discrimination ou l'absence de couverture d'assurance médicale ou dentaire⁹.

En 2024, les taux de couverture médicale ou dentaire en milieu de travail des employés chinois (68,6 %) et philippins (67,7 %) étaient semblables à celui des employés non racisés et non autochtones (68,4 %).

Par ailleurs, les employés asiatiques occidentaux (59,9 %), les employés arabes (59,4 %) et les employés noirs (61,1 %) étaient moins susceptibles d'avoir accès à des régimes de soins médicaux ou dentaires dans le cadre de leur emploi que les employés non racisés et non autochtones.

Une plus faible proportion d'employés des Premières Nations vivant hors réserve bénéficiaient de prestations médicales ou dentaires dans le cadre de leur emploi que les employés non autochtones

Parmi les employés des Premières Nations vivant hors réserve (63,4 %) et les employés Inuit vivant dans les provinces (57,4 %), la proportion qui bénéficiait de prestations médicales ou dentaires était plus faible que chez les employés non autochtones (66,6 %) en 2024. On observait peu de différence entre les employés Métis vivant dans les provinces (65,5 %) et leurs homologues non autochtones.

Le fait que les employés des Premières Nations vivant hors réserve aient un taux d'accès à des prestations plus faible est en partie lié à la proportion plus élevée de personnes âgées 15 à 24 ans au sein de leur population par rapport aux employés non autochtones (21,5 % contre 14,2 %). Parmi les employés âgés de 25 à 54 ans, des proportions semblables d'employés des Premières Nations vivant hors réserve et d'employés non autochtones avaient accès à des prestations dentaires ou médicales (75,0 % par rapport à 74,8 %). Toutefois, chez les personnes âgées de 55 ans et plus, les employés des Premières Nations vivant hors réserve étaient moins susceptibles d'avoir accès à des prestations pour soins médicaux ou dentaires en milieu de travail que leurs homologues non autochtones (61,7 % par rapport à 67,3 %).

8. Agence de la santé publique du Canada. (7 juillet 2022). *Inégalités en matière de santé chez les adultes racisés au Canada*. Gouvernement du Canada.

9. Voir *Indicateurs de la santé perçue et du bien-être chez les groupes racisés, 2023* et *Explorer les lacunes en termes de couverture de médicaments sur ordonnance chez les hommes et les femmes au Canada selon une optique intersectionnelle*.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur de **la couverture des soins médicaux ou dentaires** est le nombre d'employés âgés de 15 ans et plus qui indiquent avoir accès à des soins médicaux ou dentaires supplémentaires dans le cadre de leur emploi principal, exprimé en pourcentage de l'ensemble des employés.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2021 à 2024.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2025](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Dans l'EPA, le concept de groupe autochtone inclut les personnes ayant déclaré être Autochtone, soit Premières Nations, Métis ou Inuk (Inuit). Les personnes vivant dans les réserves et établissements autochtones dans les provinces et celles vivant dans les territoires sont exclues du champ de l'enquête.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Gains, salaires et avantages sociaux](#)